



HAL
open science

Introduction. Mobilités, surveillances, assistance en Méditerranée

Anne Brogini, Swanie Potot

► **To cite this version:**

Anne Brogini, Swanie Potot. Introduction. Mobilités, surveillances, assistance en Méditerranée. Anne Brogini; María Ghazali; Swanie Potot. Mobilités, surveillance, assistance en Méditerranée (XVIe-XXIe siècles), Bouchène, pp.7-17, 2020, 978-2-35676-126-2. hal-03455070

HAL Id: hal-03455070

<https://hal.univ-cotedazur.fr/hal-03455070>

Submitted on 4 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Mobilités en Méditerranée

Mobilités en Méditerranée

Quotidiens, contrôles, assistances

(XVI^e-XXI^e siècles)

Textes réunis et édités par
Anne Brogini, María Ghazali et Swanie Potot
Actes du colloque de Nice (17-19 novembre 2016)

ÉDITIONS BOUCHÈNE

Introduction
Mobilités, surveillances, assistance en Méditerranée

ANNE BROGINI

CMMC, Université Côte d'Azur

SWANIE POTOT

URMIS, Université Côte d'Azur, CNRS

Cet ouvrage rassemble des communications dont la plupart ont été présentées lors d'un colloque international réuni les 15-17 novembre 2016, organisé et financé par les laboratoires CMMC (*Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine*) et URMIS (*Unité de Recherches Migrations et Société*), par l'Université Côte d'Azur, par la MSHS-SE de Nice Nice et par le GIS *Histoire et Sciences de la Mer*. Issu à la fois d'un projet du CMMC (*Iles et rivages. Les formes d'encadrement des sociétés méditerranéennes*) et d'un programme de recherche interdisciplinaire conduit par le CMMC et l'URMIS au sein de la MSHS-SE (*Mobilités, frontières et co-développement en Méditerranée*), le colloque a réuni plusieurs historiens et sociologues français et étrangers. Il fait suite à une précédente publication, *La Méditerranée au prisme des rivages. Menaces, protections, aménagements en Méditerranée occidentale, XVI^e-XXI^e siècles* (Bouchène, 2015), qui avait ciblé la thématique des risques et des protections dans l'espace méditerranéen moderne et contemporain. Dans la lignée du premier volet, ce nouvel ouvrage s'intéresse aux thèmes, particulièrement féconds aujourd'hui, des mobilités, des surveillances et des assistances en Méditerranée, invitant à une approche diachronique et pluridisciplinaire et interrogeant les concepts d'espace et de territoire au sein du bassin maritime.

Phénomène significatif, le nombre de migrants dans le monde a progressé de manière remarquable, passant de 75 millions en 1965 à 191 millions en 2005, puis à 230 millions en 2015¹, tandis qu'en Méditerranée, le nombre d'arrivées de migrants sur les côtes européennes a bondi entre 2010 et 2015 (dite année de « crise »), passant de 9 700 à environ 980 000². Espace majeur de circulations depuis toujours, la Méditerranée connaît aujourd'hui un essor important de ses mobilités, motivées par d'importants

1. Soit 2,25 % de la population mondiale en 1960, 2,29 % en 2005 et 3,12 % en 2015.

2. UNHCR, The UN Refugee Agency, 2015.

différentiels de richesses, par des situations démographiques et socio-économiques très hétérogènes, auxquelles s'ajoutent des guerres et crises politiques. Croissance démographique, chômage élevé et conflits stimulent les processus migratoires, d'abord internes à certains pays³, puis internationaux, tandis que la proximité géographique alimente dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM) un violent « désir d'Europe »⁴. Les pays de l'Union Européenne (Europe centrale et orientale exceptée) sont tous des pays d'immigration ayant connu, pendant plusieurs années, un solde migratoire positif, avec plus d'entrées que de sorties⁵. Pour autant, des recompositions sont manifestes et les migrations nord-sud constituent désormais une réalité économique et culturelle réelle : l'Europe n'attire plus que la moitié des migrants, une grande partie d'entre eux se dirigeant plutôt vers le sud (depuis le nord ou depuis le sud), à destination de certains pays phares tels que la Lybie, le Maroc et l'Algérie⁶ pour la Méditerranée occidentale, et à destination des pays du Golfe, de la Jordanie, du Liban, ou encore Israël, où s'est développée une migration de travail non-juive⁷. Surtout, des pays d'émigration comme ceux du Maghreb apparaissent désormais aussi comme des pays d'immigration et de transit pour les migrants sub-sahariens⁸. L'importance de ces reconfigurations de migrations ne peut toutefois occulter la réalité du maintien d'une grande attractivité de l'Europe sur les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, attraction renforcée par des liens linguistiques, familiaux (regroupement familial) et culturels⁹.

L'ampleur croissante des mobilités et la complexité des flux migratoires invitent les différents États concernés à conduire une réflexion sur les migrations, les échanges économiques et culturels et le co-développement,

3. Agata V. D'Addato, « Tendances démographiques, développement économique et mobilité des populations en Méditerranée », *Migrations Société*, 2010/6, n°132, pp. 18-19.

4. Violaine Carrère, « Sangatte et les nasses de l'Europe », *Migrations et frontières, Projet*, n°272, 2002, p. 96.

5. Camille Schmoll, Hélène Thiollet, Catherine Wihtol de Wenden, « Introduction. Migrations en Méditerranée. Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises », dans C. Schmoll, H. Thiollet, C. Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée. Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises*, Paris, CNRS Éditions, 2015, p. 11.

6. C. Wihtol de Wenden, « Migrations en Méditerranée, une nouvelle donne », *Confluences Méditerranée*, 2013/4, n°87, pp. 20-21.

7. Lisa Anteby-Yemini et William Berthomière, « Les nouveaux visages de l'immigration en Israël », *Revue européenne des migrations internationales*, 12 (3), 1996, pp. 33-60.

8. H. Boubakri, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 12 (3), 1996, pp. 33-60.

9. C. Wihtol de Wenden, « Migrations en Méditerranée, une nouvelle donne », art. cit., p. 22.

en lien avec les secteurs d'activité primaire (agriculture, pétrole), secondaire (BTP, industries) et tertiaire (tourisme). En 2000, un rapport de l'ONU soulignait que la population vieillissante de l'Union Européenne imposerait d'accepter une immigration d'environ 160 millions de personnes d'ici 2025, afin de maintenir ses activités et niveau de vie actuels¹⁰. Pareillement, en 2005, le Livre vert européen pointait le vieillissement des habitants, les pénuries de main d'œuvre à venir et l'importance de faire appel aux compétences extérieures¹¹. Une telle réalité apparaissant en contradiction avec les politiques affichées de contrôle des frontières et de l'immigration, les pays européens s'efforcent donc d'accepter une immigration de travail nécessaire à l'économie, tout en affichant sur le volet politique leur volonté de garder le contrôle des mobilités. En Méditerranée occidentale, l'immigration de travail revêt des formes diverses : elles s'inscrivent en partie dans le cadre d'une mobilité et d'un marché du travail informels, notamment dans les secteurs du BTP, du tourisme et de l'agriculture. Les personnes concernées voyagent souvent par bateaux de fortune, arrivés en Europe par deux « portes maritimes » anciennes, situées en Adriatique et dans la vaste zone frontière de Gibraltar à Malte¹².

Mais toutes les migrations de travail ne sont pas illégales, loin s'en faut. Depuis le milieu des années 2000, la plupart des États de l'Europe de l'ouest ont ouvert la possibilité de recruter des étrangers dans des secteurs reconnus comme étant en pénurie de main d'œuvre. Parallèlement, des migrations saisonnières gérées par des accords bilatéraux existent depuis longtemps (par exemple entre la France et le Maroc et la Tunisie). Ces dispositifs promeuvent l'idée d'un partenariat gagnant-gagnant : la théorie du co-développement considère, à l'opposé de ceux qui dénoncent le maintien de relations de dépendance¹³, que chacun des pays, de départ et d'arrivée, y a avantage puisque le migrant offre ses bras à l'économie du nord tout en dépensant ses gains dans son pays d'origine. Enfin, la libéralisation du commerce des services à l'échelle internationale favorise les migrations de travailleurs détachés qui n'apparaissent plus alors dans les statistiques de l'immigration. Les personnes sont envoyées par leur

10. Organisation des Nations Unies, Rapport « Migration de remplacement : est-ce une solution pour les populations en déclin et vieillissantes ? », Division de la population du Département des Affaires économiques et sociales, 2000.

11. C. Schmoll, H. Thiollet, C. Wihtol de Wenden, « Introduction. Migrations en Méditerranée... », art. cit., p. 15.

12. Olivier Clochard, « La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°222, avril-juin 2003, pp. 159-160.

13. Alain Morice, « Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM », *Études rurales*, 182, 2008, pp. 169-185.

employeur sis dans leur pays d'origine, pour effectuer une tâche définie dans un pays étranger, pour le compte d'une entreprise commanditaire. Une fois la tâche effectuée, elles sont ensuite déplacées en Europe ou ailleurs en fonction des contrats obtenus par leur employeur. Ce nouveau marché de la migration s'est considérablement développé entre l'est et l'ouest de l'Europe, mais également entre les rives sud et nord de la Méditerranée¹⁴.

Depuis deux décennies, les tendances récentes des sciences humaines et sociales ont privilégié une approche « globale » destinée à dépasser les cloisonnements et les raisonnements centrés sur l'histoire d'États-nations, de civilisations et d'aires culturelles¹⁵. Par le biais de comparaisons entre la Méditerranée et d'autres espaces (atlantique ou asiatique), des similitudes de connections et d'échanges ont été soulignées, qui permettent d'appréhender plutôt ce qui unit que ce qui sépare les êtres humains. Des mondes culturellement différents se retrouvent donc liés par une même réalité connectée¹⁶. L'espace méditerranéen n'échappe pas à la règle et les historiens dans la lignée de Peregrine Horden et Nicholas Purcell¹⁷, le conçoivent désormais comme une mosaïque de petits espaces, de « régions » interconnectées par les circulations maritimes. Les rivages y sont les interfaces nécessaires à toutes les connections socio-économiques et immatérielles (métissages)¹⁸, preuve que l'altérité ne constitue pas un frein et que les cultures ne sont pas imperméables à l'hybridation¹⁹.

Pour autant, ces connections n'effacent pas les césures inhérentes à l'espace méditerranéen : les « faits de frontières »²⁰, si prégnants

14. Swanie Potot, « Construction européenne et migrations de travail. Le renouvellement des modes de mobilisation de la main d'œuvre étrangère », *Revue européenne des sciences sociales*, 51-1, 2013, pp. 7-32.

15. Roy Bin Wong, « Entre monde et nation : les régions braudéliennes en Asie », *Annales HSS*, 2001/1, 56^e année, pp. 5-41.

16. Claude Markowits, Jacques Pouchepadass, Sanjay Subrahmanyam (dir.), *Society and Circulation. Mobile People and Itinerant Cultures in South Asia, 1750-1950*, Delhi, Permanent Black, 2006.

17. Peregrine Horden et Nicholas Purcell, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Oxford, 2000 ; Brent D. Shaw, « Challenging Braudel. A new vision of the Mediterranean », *Journal of Roman Archaeology*, 14, 2001, pp. 419-453 ; V. W. Harris (dir.), *Rethinking the Mediterranean*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

18. Serge Gruzinski, *La pensée métisse*, Paris, Arthème Fayard, 1996.

19. Sanjay Subrahmanyam, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux Temps Modernes », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2007/5, n°54-4 bis, pp. 49-53 ; Caroline Douki et Philippe Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2007/5, n°54-4 bis, pp. 20-21.

20. C. Schmoll, H. Thiollet, C. Wihtol de Wenden, « Introduction. Migrations en Méditerranée... », art. cit., p. 17.

aujourd'hui et matérialisés par des murs (Ceuta), par des centres de rétentions²¹, par des camps aux abords de l'Europe (Lybie, Maroc, Malte), sont en réalité attestés dans la longue durée. Au sein d'une unité générale fondée sur un cadre physique et climatique « unificateur des paysages et des genres de vie »²², sur des connections humaines et économiques inscrites dans le temps long, perdurent des fragmentations, comme autant de « frontières culturelles, frontières majeures et frontières secondaires, toutes cicatrices qui ne guérissent pas et jouent leur rôle »²³. De l'Antiquité à l'époque contemporaine, ces frontières se matérialisent lorsque les oppositions politiques, économiques ou culturelles entre les populations, les États et les religions des rives méditerranéennes les conduisent à définir chacun leurs espaces d'influence et d'activités. D'anciens clivages subsistent ainsi, par-delà la succession des rêves romains, byzantins, espagnols, ottomans ou coloniaux d'une expansion impériale infinie et d'une unité du bassin maritime²⁴. Perçue par Daniel Nordman comme une « frontière absolue »²⁵, la césure entre les rives nord et sud se présente comme l'expression d'une « unité brisée du monde méditerranéen »²⁶, tandis que l'autre grande frontière, qui sépare le Ponant du Levant, perdure depuis l'Antiquité, l'unité romaine ayant échoué à surmonter la fracture entre le bassin occidental et le Levant hellénophone par ses élites et « oriental » par ses religions²⁷ – différence qui resurgit au moment de l'effondrement de l'empire et se concrétise lors du schisme entre catholiques et orthodoxes.

Le concept de frontière induit nécessairement celui de territoire, réactualisé en sciences humaines et sociales en lien avec un contexte économique et idéologique de mondialisation et la perception d'une actuelle « dé-territorialisation »²⁸, accentuée par la circulation accélérée

21. Marie Bassi, « Politique de contrôle et réalités locales : le cas du centre d'accueil (pour demandeurs d'asile) de Mineo en Sicile », *L'Espace politique*, 25, 2015.

22. Fernand Braudel, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire*, Champs Flammarion, Paris, rééd. 1985, p. 23.

23. F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 2 volumes, rééd. 1966, tome II, p. 107.

24. Maurice Aymard, « De la Méditerranée à l'Asie : une comparaison nécessaire », *Annales HSS*, 2001/1, 56^e année, pp. 48-49 ; M. Aymard, « La longue durée des civilisations. Réalités du passé, défis du présent », *Diogène*, 2007/2, n°218, pp. 142-151.

25. Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire (XVI^e-XIX^e siècle)*, Bibliothèque des Histoires, Paris, Gallimard, 1998, pp. 43-44.

26. Jean-Louis Bourlanges, « De l'identité de l'Europe aux frontières de l'Union », *Études*, 2004/6, tome 400, p. 737.

27. F. Braudel, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire*, *op. cit.*, p. 175.

28. Denis Duez et Damien Simonneau, « Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie », *Droit et société*, n°98-1, 2018, pp. 37-52.

des hommes, des idées, des biens. Force est de constater pourtant que la Méditerranée n'a jamais affirmé avec autant de force sa diversité, sa pluralité territoriale, qu'à l'heure même de la globalisation²⁹. Le refus d'une uniformisation culturelle, politique et économique, perçue comme la soumission passive à un ordre imposé du dehors et présentée comme moderne et inévitable, passe alors parfois par l'expression d'une religion brandie comme marqueur identitaire, pouvant revêtir les formes du fondamentalisme, reflétant l'expression « de défense des civilisations et le refus d'une homogénéisation qui signifierait une perte partielle ou totale de leur identité »³⁰. De sorte qu'un double processus se manifeste, qui s'exprime à la fois par la revendication d'un monde globalisé, sans obstacle, universel et universaliste et par celle, individuelle ou collective, d'un ancrage identitaire se réclamant d'un « besoin de territoire »³¹. Un principe fondamental des sciences sociales veut que « nulle dimension matérielle n'existe sans dimension idéale »³² : un territoire existe autant par sa réalité concrète que par le regard qu'un groupe social porte sur lui et par la symbolique dont il est investi. Ce processus d'appropriation passe essentiellement par le politique et le religieux, un territoire correspondant à l'espace de projection d'une institution et n'existant que si un pouvoir institutionnel entreprend de le définir, de l'organiser pour le maîtriser, en le parcourant et en le subdivisant. C'est alors que le pouvoir peut exercer sa domination³³, surveillant ceux qui y vivent et y circulent, cependant que le territoire, produit conjointement par les

29. M. Aymard, « La longue durée des civilisations... », art. cit., pp. 144-145.

30. M. Aymard, « La longue durée des civilisations... », art. cit., p. 144. Le concept de « civilisation » a connu quelques controverses depuis que certaines tendances historiographiques (Samuel P. Huntington, « The clash of civilizations ? », *Foreign Affairs*, 72, 1993, pp. 22-49) en ont fait le principal facteur explicatif de la constitution de grands ensemble socioculturels, dont le heurt inévitable est la cause des conflits mondiaux, anciens comme actuels. Selon Braudel, une civilisation désigne à la fois une représentation du monde et une organisation matérielle et spirituelle de celui-ci. Ce sont donc des espaces, des sociétés et des économies, qu'une religion, comme par exemple l'Islam ou le christianisme, qui ne leur est nullement antérieure, peut les recouvrir par son expansion géographique et puise dans cet héritage une grande partie de sa puissance (F. Braudel, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud/Flammarion, 1987, pp. 73-76).

31. Yves Jean, « La notion de territoire : entre polysémie, analyses critiques et intérêts », Yves Jean et Christian Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, MSH, 2002, pp. 9-22.

32. Maurice Godelier, *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard, 1984.

33. F. Ripoll et V. Veschambre, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », dans Benoît Cursente, Mireille Mousnier (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, PUR, 2005, pp. 275-291 ; G. di Méo, « Lecture des territoires », dans Y. Jean et Ch. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, op. cit., pp. 221-223 ; Florian Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Seuil, 2016, pp. 21-22.

pouvoirs et les acteurs sociaux qui adhèrent au processus, devient l'expression et l'initiateur de pratiques sociales qui façonnent progressivement un sentiment d'appartenance³⁴.

Espace réel et rêvé, contrôlé par des pouvoirs institutionnels politiques ou religieux, marqué par des communications et des interactions entre individus, le territoire devient lieu d'expression de l'identité d'un groupe³⁵, qui se l'approprie grâce à une certaine dimension affective pouvant engendrer des réactions émotionnelles fortes, comme le rejet de celui qui n'en fait pas partie et qui est défini comme un « autre », un « étranger », un « barbare ». Les réflexions sur l'altérité et sur les barbares ont été réactualisées dans l'historiographie et les sciences sociales³⁶ en lien avec le renouveau religieux actuel. « Les religions sont avant tout des machines à fabriquer de la différence, donc des frontières »³⁷. La principale est celle qui sépare le sacré du profane, le pur de l'impur, le civilisé du barbare : c'est particulièrement vrai dans les relations entre chrétiens et musulmans depuis le Moyen Âge, les musulmans constituant dès le VIII^e siècle l'altérité par excellence des chrétiens, à la fois religieuse, politique et guerrière. Les sources occidentales définissent d'ailleurs l'Afrique du Nord comme la « Barbarie », terme qui désigne les Régences barbaresques pendant toute l'époque moderne et qui ne tombe en désuétude qu'à partir du XIX^e siècle, au moment de la colonisation du Maghreb³⁸. La définition, le maintien, l'appropriation du territoire, *a fortiori* quand celui-ci coïncide avec des caractéristiques religieuses spécifiques, supposent donc un contrôle strict des mobilités et des populations étrangères perçues comme dangereuses, aussi bien sur le plan sanitaire, que sur les plans politique, social et identitaire. Du XVI^e au XXI^e siècle, le contrôle des territoires, particulièrement puissant le long des rivages, a été successivement religieux (Saint-Office, tribunaux ecclésiastiques), sanitaire, politique et économique (police, armée, douanes, consulats). Le travail d'encadrement, parfois violemment conduit par ces institutions, n'empêche pas pour autant l'émergence et l'essor

34. B. Cursente et M. Mousnier, « Introduction » dans Benoît Cursente, Mireille Mousnier (dir.), *Les territoires du médiéviste*, *op. cit.*

35. M. Le Berre, « Territoires », dans A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992.

36. Sanjay Subrahmanyam, *Comment être un étranger. Goa, Ispahan, Venise, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Alma Editeur, 2013 ; Bruno Dumézil (dir.), *Les Barbares*, Paris, PUF, 2016.

37. Jean-Louis Schlegel, « Territoire des religions », *Hermès. La revue*, n°63, 2012/2, p. 35.

38. Fanny Caroff, « Musulmans », dans Bruno Dumézil (dir.), *Les Barbares*, *op. cit.*, pp. 951-957.

de diverses formes d'assistance religieuses ou citoyennes à destination de ces populations mouvantes.

Afin de cerner au plus près la permanence des processus sociaux, l'ouvrage appréhende donc les mobilités dans le temps long, de manière diachronique, dans leur quotidien, comme au travers des réactions qu'elles ont pu susciter de la part des autorités contrôlant un territoire. Motivés par l'espoir d'une vie meilleure, les migrants se dirigent vers des espaces économiquement dynamiques, apportant leur savoir-faire et constituant, dès l'époque moderne, des réseaux et des solidarités favorisant le passage et l'accueil des nouveaux-venus, ainsi que la protection des immigrés, en butte parfois aux conflits et aux détestations. Il en va ainsi des pêcheurs catalans présents au XVIII^e siècle à Marseille grâce aux techniques de pêche efficaces qu'ils pratiquent et qui suscitent parfois les rivalités des pêcheurs provençaux (Delphine Rauch). De même, dans le centre politique et économique piémontais qu'est Turin dès la fin du XVII^e siècle, de nombreux migrants travaillent dans les entreprises du bâtiment et sont présents dans les confréries de métier, qui constituent aussi bien un élément de contrôle pour les autorités qu'un soutien professionnel et religieux aux immigrés (Nicoletta Rolla). De tout temps, les réseaux constituent ainsi le cadre formel ou informel des phénomènes migratoires, comme en témoigne la région du Sahel tunisien, où les migrants bénéficient pour leur départ et pour leur voyage d'un enchâssement de plusieurs réseaux d'entraide, communautaire, familial et illicite (Makrem Mandhouj).

Au quotidien, l'émigration engendre des situations individuelles souvent précaires, particulièrement visibles dans le secteur agricole français, où les travailleurs étrangers vivent dans la menace de la perte de leur emploi et dans la concurrence, qui ont pour conséquence un certain enfermement des migrants dans un univers restreint et aux solidarités fragiles (Giulia Breda). La violence économique, sociale et parfois politique caractérise ce quotidien, et plus nettement encore quand les travailleurs immigrés sont encadrés par des structures informelles en temps de guerre, comme c'est le cas des immigrés algériens des Alpes-Maritimes sévèrement contrôlés par des représentants du FLN entre 1956 et 1962 (Riadh Ben Khalifa). Mais l'évolution des situations économiques motive certaines reconfigurations des flux migratoires et d'anciennes régions d'émigration deviennent territoires d'immigration. C'est le cas du Maroc, qui connaît un flux important d'immigrés légaux et illégaux internationaux depuis les années 1990 (Mohamed Naïm) ; c'est le cas également de certaines vallées alpines qui accueillent depuis quelques années les migrations de retour d'Italiens émigrés en Amérique du sud à la fin du XIX^e siècle et dont les descendants reviennent aujourd'hui du Chili, d'Argentine et du

Mexique, représentant désormais pas moins de 10 % des habitants du Trentin et 7 % environ des habitants de l'Ubaye (Melissa Blanchard).

Ces arrivées d'étrangers nécessitent la surveillance accrue des territoires à partir de l'époque moderne. Les mobilités maritimes jugées menaçantes sur les plans militaire (corsaires), sanitaire (épidémies de peste) et religieux (débarquements potentiels d'hérétiques sur le territoire) font l'objet de sévères contrôles étatiques dans le royaume de Sicile des XVI^e-XVIII^e siècles (Francesco Ruvolo). À Venise, les *Scuole* (confréries) remplissent un rôle à la fois religieux et social ; elles rassemblent et soudent entre eux les étrangers provenant aussi bien de péninsule italienne que d'autres lieux d'Europe, tout en contribuant à les insérer dans le tissu économique et social de la cité des Doges (Jean-Pierre Pantalacci). En Espagne, le Saint-Office œuvre avec détermination au maintien de la pureté religieuse du territoire, réprimant toutes les formes de déviances de l'orthodoxie catholique, sanctionnant les anciens représentants des religions musulmane (Morisques) et juive (Marranes), par le biais d'une propagande efficace et de procès religieux (María Ghazali). La migration religieuse morisque, devenue importante après l'édit d'expulsion des territoires espagnols en 1609, conduit de nombreuses familles à s'installer dans plusieurs ports des rives nord et sud de la Méditerranée, et notamment dans celui de Gênes, port franc au XVII^e siècle, où elles rencontrent une forte hostilité des autorités municipales (Bruno Pomara). Au Portugal, territoire espagnol de 1580 à 1640, le contrôle religieux des étrangers passe non seulement par l'Inquisition, mais également par le Collège royal des Catéchumènes de Lisbonne fondé en 1584, qui œuvre à la conversion des musulmans et des juifs, dans une quête de pureté et d'uniformisation catholique (José Alberto Rodrigues da Silva Tavim). La surveillance n'est pas que religieuse et au XVIII^e siècle à Montpellier, les étrangers sont soigneusement contrôlés par la police chargée de débusquer ceux qui résident et logent sans autorisation dans la cité, ce qui a en partie contribué à la généralisation de la pratique de la numérotation des habitations des étrangers dès la seconde moitié du siècle (Nicolas Vidoni). Le contrôle des étrangers passe également par les mots et le travail officiel de dénomination de ces derniers : sous la IV^e République, confrontée après 1945 à l'essor d'une immigration européenne et souvent clandestine, les politiques français se sont ainsi efforcés d'établir une classification officielle visant à distinguer étrangers, immigrés, migrants temporaires, réfugiés politiques ou « étrangers privilégiés ». Les termes reflètent une hiérarchie, une inégalité entre des individus jugés acceptables par les pouvoirs publics, et d'autres, considérés comme indésirables (Jérémy Guedj).

Cette conception est contrebalancée toutefois par une théologie catholique de l'immigration, qui promeut un regard bienveillant sur les étrangers, soulignant le caractère unitaire du genre humain et réclamant la tolérance et l'assistance à l'Autre, comme aux nécessiteux (Ralph Schor). Religieuse ou laïque, cette assistance vise au soutien charitable et à l'encadrement des populations mobiles et des individus. C'est l'œuvre que conduisent les confréries de pénitents qui, dans le royaume de Naples, accueillent et donnent bénévolement l'hospitalité aux croyants accomplissant leurs pèlerinages dans le sud de la péninsule italienne (Romano Ciro). À Milan, ce sont les institutions laïques des Lieux Pieux qui possèdent le quasi-monopole de l'assistance charitable. Toutefois, leurs bilans financiers témoignent que l'argent qu'ils reçoivent par aumônes est parfois moins destiné au service des pauvres qu'à celui de leurs propres intérêts économiques et de leurs stratégies d'accroissement du patrimoine foncier ; elles sont alors placées, à la fin du XVIII^e siècle, sous le contrôle plus strict de l'État, désireux de les surveiller et de développer au mieux l'assistance publique (Massimo di Stefano).

À mi-chemin entre solidarité et répression, le déploiement de politiques de protection sanitaire vise tout autant au contrôle des territoires qu'à la sauvegarde des populations locales et étrangères, dans les ports et le long des rivages de la Méditerranée occidentale. Les marins, exposés aux périls des navigations, sont les premiers à recevoir assistance de la part des pouvoirs publics : décédant souvent avant 40 ans dans la Méditerranée du XVIII^e siècle, ils laissent en Provence des familles entières démunies, que le pouvoir royal soutient par des pensions souvent insuffisantes, heureusement complétées par la charité des différentes confréries et corporations des gens de mer (Gilbert Buti). Les mobilités humaines, les échanges maritimes, ainsi que la promiscuité de ports méditerranéens très peuplés décuplent le risque sanitaire et provoquent des épidémies. À partir de la fin du XVI^e siècle, l'ouverture du port de Malte aux activités corsaires et commerciales l'expose brutalement au péril épidémique et à une impérieuse nécessité d'y développer les mesures de la prophylaxie moderne : construction d'un lazaret, mise en place de quarantaines, confinement des malades et mise à l'arrêt temporaire des activités portuaires (Anne Brogini). Il en va de même à Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles, où, en plus du recours à la quarantaine et au lazaret, une politique sanitaire publique est expérimentée pour améliorer la protection du port, par le biais de l'envoi, dans les Échelles, de chirurgiens de la « nation française », chargés de prévenir le risque pesteux avant même le départ des navires à destination de l'Europe (Jamel El Hadj). Les études et les témoignages des ravages commis par

la peste dans les ports d'Afrique du Nord sont plus rares que ceux qui concernent les ports européens ou du Levant : précieux est donc le témoignage peu connu du consul Jacob Gråberg de Hemsøe au Maroc, qui relate les efforts et les soins parfois vainement déployés par les médecins, pour lutter contre une épidémie qui suscita l'effroi des populations et emporta, en 1818-1819, plusieurs milliers d'individus (Romain Rainero). À cette même époque, le choléra décime également les ports méditerranéens, représentant un défi pour les pouvoirs publics, soucieux de protéger les individus tout en préservant les circulations économiques, comme le montre l'exemple de Toulon et du littoral varois dans les années 1834-1836, où s'institue une police sanitaire maritime, seul moyen pour juguler une maladie à laquelle les médecins ne peuvent alors opposer de solutions thérapeutiques efficaces (Benoît Pouget). La péninsule italienne est également touchée par l'épidémie, particulièrement les territoires de Naples et de Sicile, où les cordons sanitaires ne parviennent pas à empêcher une mortalité si élevée qu'elle finit par provoquer une révolte populaire et nobiliaire en Sicile (Salvatore Santuccio).